

## Compte rendu de la séance du 27 juin 2022

### Présents :

JEAN PAUL PAULIN  
GEORGES COTE  
DANIEL ROCHE  
LAURA BERNARD  
ANNE-CLAIRE BONNHOMME  
JEAN-CLAUDE DI BISCEGLIE  
JEAN-BAPTISTE FALGUEYRETTES  
MARIANNE GILLIOT  
MARIE-NOELLE BATTISTEL  
MARYSE TUAL

### Excusés

JEAN PRA  
MARYSE TUAL

Secrétaire(s) de la séance : MARIE-NOELLE BATTISTEL

En l'absence de Monsieur le Maire, le conseil municipal est présidé par le 1<sup>er</sup> adjoint Jean-Paul PAULIN.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05/04/2022
- Délibération portant sur les modalités d'attribution du régime indemnitaire (RIFSEEP)
- Location des salles communales dans le cadre de réunions politiques
- Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire pour la conclusion d'un bail commercial, d'un bail de location de licence IV et d'un acte de cessation de matériel
- Relais TDF
- Décision modificative budgétaire CCAS la Salle-en-Beaumont

Monsieur le premier adjoint ajoute à l'ordre du jour le point suivant :

- Approbation du devis de Maître Régis JEGLOT pour la rédaction d'actes juridiques
- la fixation du prix des repas pour la fête des fours
- Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité

### Questions diverses :

- accueil de la chorale pour une représentation
- prix des repas pour la fête des fours
- relais TDF
- contestation facturation eau 2021 et paiement des raccordements eau et assainissement.

## **Présentation des discussions qui n'ont pas donné lieu à délibération :**

### **Approbation du compte rendu de la séance du 27/06/2022**

*Approbation à l'unanimité*

### **Approbation du projet de délibération portant sur les modalités d'attribution du régime indemnitaire (RIFSEEP)**

Le projet de délibération portant sur les modalités d'attribution du régime indemnitaire (RIFSEEP) a été présentée au conseil. Il convient avant délibération de le transmettre pour avis au comité technique.

Le conseil a approuvé à l'unanimité la transmission de ce projet au comité technique. Suite à l'avis du comité technique et des éventuelles modifications à apporter, le conseil délibèrera ultérieurement.

### **Installation d'un relais TDF**

Monsieur Jean-Paul PAULIN a présenté au conseil la demande TDF concernant la location ou l'achat d'une parcelle de 200 m2 pour l'implantation d'un site de radiocommunication.

Le conseil a demandé l'obtention du projet de convention et la nature des travaux avant de se positionner.

Une délibération sera prise ultérieurement.

### **Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire pour la conclusion d'un bail commercial, d'un bail de location de licence IV et d'un acte de cessation de matériel**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint a exposé que la commune loue actuellement dans le cadre d'un bail précaire le local communal situé à "La Roche" 38350 La-Salle-en-Beaumont (restaurant "Le Mas"). Que ce bail ne peut être reconduit au-delà du 30 juin 2022.

Madame Marie-Noëlle Battistel a présenté les différentes possibilités de contractualisation suite à la fin de ce bail précaire sur l'établissement « Le Mas ».

Le projet de bail commercial ainsi que les deux autres actes juridiques n'ayant été transmis par l'avocat pour le jour du conseil, celui-ci n'a pu délibérer sur ce point. Une délibération sera prise ultérieurement.

### **Décision modificative budgétaire CCAS la Salle-en-Beaumont**

La compétence relevant du Conseil du CCAS, aucune délibération n'a été prise par le conseil municipal.

## **Délibérations du conseil :**

### **Mise à disposition gratuite des salles communales pour l'organisation de réunions politiques ( DE\_2022\_21)**

Vu la délibération n°DE\_058\_2021 du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 relative à la tarification des locations des salles communales ;

Monsieur Le 1<sup>er</sup> adjoint expose au Conseil Municipal que les salles communales sont demandées pour l'organisation de réunions politiques chaque année d'élection. Il propose qu'à ces occasions, les salles communales soient mises à disposition à titre gratuit.

**Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :**

- La mise à disposition gratuite des salles communales durant les périodes de campagnes électorales dont les dates sont fixées par arrêté, pour l'organisation de réunion politiques publiques.

**Approbation du devis de Maître Régis JEGLOT pour la rédaction d'actes juridiques (DE\_2022\_22)**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente la proposition d'honoraire de l'avocat Me JEGLOT pour la rédaction des actes juridiques suivants dans le cadre de la location du local communal "Le Mas" situé à « la Roche » - 38350 La Salle-en-Beaumont » :

- un bail commercial,
- un acte de cession de matériel au preneur,
- un contrat de location de licence IV

**Le Conseil après avoir délibéré, approuve à l'unanimité :**

- Le devis de Maître Régis JEGLOT d'un montant de 1 200 € HT soit 1 440 € TTC.

**Fixation des tarifs pour la fête des fours (DE\_2022\_23)**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint expose qu'il y a lieu de fixer les tarifs du repas pour l'occasion de la fête des fours organisée par la commune de la Salle-en-Beaumont.

**Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :**

- fixe les prix du repas de la fête des fours à 3 € pour les enfants de 3 à 12 ans et à 6 € pour les plus de 12 ans.

**Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité (DE\_2022\_24)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Considérant qu'en raison de l'absence concomitante de plusieurs agents techniques lors de la période estivale, il propose au Conseil de créer, à compter du 11/07/2022, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 20 heures (20/35) ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel dans les conditions prévues au 2° de l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique.

**Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :**

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique, pour effectuer les missions d'agent technique suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 20 heures (20/35ème), à compter du 11/07/2022 pour une durée maximale de six mois sur une période de 12 mois.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 340,
- La dépense correspondante sera inscrite au budget.

Questions diverses :

- Marianne GILLIOT a proposé un concert de la chorale clandestine le 30 septembre 2022 à l'église de la Salle-en-Beaumont, le conseil a validé cette proposition.